



1007172001

DATE DEPOT :	2010-08-17
NUMERO DE DEPOT :	71720
N° GESTION :	1995B10355
N° SIREN :	401808068
DENOMINATION :	GESTIONPHI
ADRESSE :	Immeuble Artois 42-44 rue Washington 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2010/06/21
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

GESTIONPHI

95 B10355

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros

Siège social : 140 boulevard Péroire - 75017 PARIS

401 808 068 RCS PARIS

PK du 21/6/10
+ B MT

17 AOUT 2010
71720

de dépôt :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

06 du 21/6/10

Réunion du 21 juin 2010

PROCES -VERBAL

L'an deux mil dix, le vingt et un juin, à dix heures trente,

Les associés de GESTIONPHI, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est fixé 140 boulevard Péroire (75017) PARIS, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Projet d'augmentation du capital par apports de droits sociaux.
2. Agrément d'un apporteur.
3. Transfert du siège social et modification en conséquence de l'article 4 des statuts ;
4. Pouvoirs pour les formalités.

Sont présents ou représentés :

- * Monsieur Bruno AUGUIER
propriétaire de sept mille deux cent vingt-huit parts 7 228
- * Monsieur Jean-Pierre CARO
propriétaire de sept mille deux cent vingt-huit parts 7 228
- * Madame Corinne CRONIER
propriétaire de cinq cent quarante-quatre parts 544

Total des parts présentes ou représentées 15 000

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruno AUGUIER, gérant associé.

De la feuille de présence dûment émarginée par chaque associé en entrant en séance, Monsieur le Président constate que sur les quinze mille parts composant le capital social, la totalité des parts est présente ou représentée et que l'assemblée régulièrement convoquée et constituée peut donc valablement délibérer.

Il dépose et met à la disposition des membres de l'assemblée :

P

- la copie de la lettre de convocation adressée aux associés et les récépissés postaux d'envois recommandés ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées ;
- les statuts de la société.

Le Président déclare que tous les documents requis ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration. La délibération est alors ouverte sur l'ordre du jour de l'assemblée.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de la gérance.

Après discussion, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et connaissance prise des projets d'apports suivants :

- Apport par la société ALBOUY BLANC EXPERTISE CONSEILS, au profit de la société GESTIONPHI, des 200 actions qu'elle détient dans le capital de la SOCIETE FIDUCIAIRE DE COMPTABILITE ET D'ADMINISTRATION – SOFICA ;

- Apports par Messieurs Bruno AUGUIER et Jean-Pierre CARO, au profit de la société GESTIONPHI, de 40 parts sociales leur appartenant dans le capital de la société FIGEAC CONSULTANT ;

approuve le principe du projet d'augmentation du capital par apports de droits sociaux selon les modalités et conditions qui lui ont été exposées.

A cet effet, l'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs à Monsieur Bruno AUGUIER, gérant, pour établir définitivement et signer avec les apporteurs ces contrats d'apports et plus généralement faire le nécessaire pour mener à bonne fin les opérations ci-dessus mentionnées.

| Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, en conséquence du vote de la précédente résolution, décide, sous la condition suspensive de la réalisation des apports susvisés, d'agréer :

- La société ALBOUY BLANC EXPERTISE CONSEILS

P

- société à responsabilité limitée au capital 65 000 euros dont le siège social est 16 rue Martel (75010) PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 451 578 470 RCS PARIS ;

en qualité de nouvel associé.

| Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social à compter du 26 juin 2010 :

- de : PARIS (75017)
140 boulevard Péreire.
- à : PARIS (75008)
Immeuble ARTOIS - 42-44 rue Washington.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé : Immeuble ARTOIS - 42-44 rue Washington (75008) PARIS.

Le reste de l'article demeure inchangé.

| Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres.

| Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Bruno AUGUIER
gérant

